

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 25 (1880)  
**Heft:** 12

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 12

Lausanne, le 20 Juillet 1880.

XXV<sup>e</sup> Année.

SOMMAIRE. — L'accident de Thoune, p. 257. — Rassemblement de la III<sup>e</sup> Division d'armée, p. 260. — Tir cantonal vaudois de 1880, p. 264. — Bibliographie : Mémoires du général comte Vander Meere, p. 268. — Circulaires et pièces officielles, p. 269. — Nouvelles et chronique, p. 271.

ARMES SPÉCIALES. — L'attelage des voitures d'artillerie, p. 273. — Bibliographie : L'Année militaire. — L'Etat militaire des principales puissances étrangères au printemps de 1880, par S. Ran, p. 275. — Circulaires et pièces officielles, p. 280. — Nouvelles et chronique, p. 280.

## L'accident de Thoune.

Le 6 juillet, vers 9 heures et demie du matin, un déplorable accident est arrivé pendant les exercices du tir exécutés par l'école de recrues d'artillerie de position à Thoune.

Une batterie volante de 4 pièces de 10 centimètres avait été formée, à une centaine de mètres en avant de la batterie (ouvrage) N° III, à droite du polygone. Les projectiles étaient des obus chargés, munis de l'ancienne fusée à goupille de sûreté. (Le poids est de 7 k. 800 et celui de la charge d'éclatement 580 grammes). Le service se faisait normalement lorsque une détonation extraordinaire eut lieu à la quatrième pièce. Le lieutenant-colonel Schumacher fit cesser le feu et l'on constata que le canonnier Ulysse Galley, de Nyon, avait la tête fracassée ; le canonnier Joseph, de Genève, était mourant, ayant les deux bras emportés et la poitrine enfoncee ; le canonnier Luquiens, d'Yverdon, était blessé à la tête.

Un officier supérieur nous adresse de Thoune les lignes suivantes :

« Galley (aide-pointeur) gisait sur le dos, son crâne était à quelques pas de lui, et la cervelle était répandue ça et là.

Joseph (chargeur) était encore plus pénible à voir, avec ses bras arrachés et sa poitrine enfoncee. Des doigt gisaient jusqu'à 60 mètres de distance...

Quant à Luquiens (le pointeur), il est tombé avec les autres et s'est cru d'abord la seule victime. Il a montré beaucoup de courage pendant le pansement douloureux qui fut fait par le Dr Ris, médecin de place.

Le major Wille a commencé une enquête minutieuse. »

Si nous cherchons à nous rendre compte des causes de l'accident, nous arrivons à admettre que la goupille de sûreté n'a pas été mise à l'obus par le chef de pièce ou qu'elle est tombée pendant la charge, le chargeur n'ayant peut-être pas pris les précautions prescrites.

La lettre dont nous avons parlé dit à ce sujet :

« On ne peut pas dire avec certitude que la goupille ait été oubliée. On a trouvé dans le voisinage une goupille courbée ? serait-ce celle de ce coup ? »